



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 27 Mai 2014

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Carine DUNAND, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Jean-Claude DESRUES, Jessica BRETON, Claude JOND, Florence ENCINAS, Jean LABROUSSE, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Stéphanie PERNOD, Franck PRADEL.

ABSENTS excusés : Pierre BESSY jusqu'à 20h45

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Carine DUNAND a désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 17 avril 2014

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2014, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 27 Mai 2014

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre finances

1/ Tarifs services périscolaires

Madame Solange Cooke présente la nouvelle tarification des services périscolaires. Une augmentation suivant le taux d'inflation est proposée, portant les tarifs à :

4.40€ le repas régulier

5.75€ le repas occasionnel

0.70€ la ½ de garderie

Approuvé à l'unanimité

2/ Demandes de subvention au titre du FDDT – terrain Jorrat

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de logements en accession aidée au Jorrat qui peut se réaliser car la commune s'est portée acquéreur du terrain pour la somme de 361 800€.

La commune sollicite le Conseil Général pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant.

Approuvé à l'unanimité

3/ Demandes de subvention au titre du FDDT – route de la prazine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite développer l'accès à la propriété pour les personnes désirant s'établir à l'année sur le terrain dont elle est propriétaire au Jorrat dans la continuité du lotissement de la Prazine qui servirait d'accès. La commune deviendrait propriétaire de la voie de desserte actuelle du lotissement et la prolongerait pour desservir ces parcelles. Les travaux sont estimés 329 640€ TTC (soit 274 700€ HT) et l'étude de faisabilité 2 870.40TTC (soit 2 400 HT).

La commune sollicite le Conseil Général pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant.

Approuvé à l'unanimité

4/ Demandes de subvention au titre du FDDT – route plan de meurets pour logements sociaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune prévoit la construction de logements sociaux locatifs sur un terrain à Meurets. Pour parvenir à cette réalisation il est nécessaire de réaliser une route de desserte depuis la RD 1212, qui servira également de desserte de la zone à urbaniser située en limite. Les travaux comprennent la mise en place des réseaux humides, et secs ainsi que la création d'un trottoir et le revêtement. Les travaux sont estimés 253 687.15€ TTC (soit 233 854.58€ HT) et la maîtrise d'œuvre 15 069.60 TTC (soit 16 600 HT).

La commune sollicite le Conseil Général pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant.

Approuvé à l'unanimité

5/ Demandes de subvention au titre du FDDT – aménagement trottoirs RD 1212

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune projette de réaliser des aménagements, de sécurité notamment en élargissant le trottoir longeant la maison de la montagne jusqu'à la route de la Tonnaz. Cet élargissement sera paysager afin d'améliorer le cadre. La commune profite des travaux pour également changer la conduite d'eau potable et de mettre en séparatif les eaux usées et pluviales. Les travaux sont estimés à 245 646€ TTC (soit 204 705€ HT) et la maîtrise d'œuvre 10 872 TTC (soit 9 060 HT).

La commune sollicite le Conseil Général pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant.

Approuvé à l'unanimité

6/ Demandes de subvention au titre du FDDT – modernisation voirie aiguille du midi/route de Bellevarde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va reprendre les réseaux d'eaux pluviales et usées sur la route de l'aiguille du midi et route de Bellevarde pour une mise en séparatif conformément aux préconisations du schéma directeur sur les eaux usées et pluviales. Elle profite des tranchées pour reprendre l'eau potable que l'on doit dévoyer en raison de nouvelles constructions. L'emprise des tranchées impose une reprise totale des revêtements. Les travaux sont estimés 528 145.92€ TTC (soit 440 121.60€ HT) et la maîtrise d'œuvre 15 120€ TTC (soit 12 600 HT). La commune sollicite le Conseil Général et le SYANE pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30% du montant.

Ces travaux sont également éligibles aux subventions du SMDEA pour les travaux d'eau potable et eaux usées.

Approuvé à l'unanimité

7/ Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire - modernisation voirie aiguille du midi/route de Bellevarde

La commune sollicite également la réserve parlementaire pour financer ce projet.

Approuvé à l'unanimité

8/ Revalorisation indemnités pour passage de loisirs de neige non motorisés, remontées mécaniques et neige de culture

Monsieur Jean LABROUSSE rappelle à l'assemblée que, chaque année, les indemnités relatives à l'exploitation et l'entretien du domaine skiable - notamment pour les pistes de ski, remontées mécaniques et neige de culture – versées aux propriétaires fonciers sont réévaluées par le Conseil Municipal. Celui-ci propose donc

d'augmenter la valeur des indemnités sur la base de l'augmentation hors taxe du forfait de ski du domaine skiable de Val d'Arly pour la saison 2013/2014, soit 2,7%.

Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention

9/ Bail emphytéotique – plan de Meurets pour logements sociaux

Question ajournée

10/ Cession consorts Berre/Thevard – route de la prazine

Monsieur le Maire expose que la Commune a lancé cette année un projet d'aménagement de logements individuels groupés sur le secteur du Jorraz. Cinq lots seront desservis par le haut de la zone via la route de la Prazine. Celle-ci appartient à plusieurs propriétaires privés dont la parcelle cadastrée section A n°3252 d'une contenance de 167m². La Commune souhaite acquérir l'ensemble de la voie afin de l'intégrer au domaine public en tant que voie communale. Ladite parcelle ne constituant uniquement que de la voirie, Monsieur le Maire précise que la cession soit faite à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

11/ Cession Henrioux – route de la prazine

Concernant le même projet que la question précédente, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°751 d'une contenance de 408m² appartenant aux consorts Henrioux. Ladite parcelle ne constituant uniquement que de la voirie, Monsieur le Maire propose que la cession soit aussi faite à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

12/ Régularisation emprise RD 1212 – Association culturelle de Praz

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite lancer cette année des travaux d'embellissement du centre village. Dans ce cadre, celle-ci a entrepris de régulariser les emprises foncières situées sur la RD 1212 et ses trottoirs. En effet, les parcelles cadastrées section A n°2372 et 2370 appartiennent encore à l'Association Culturelle de Praz sur Arly alors qu'elles sont affectées à l'usage direct du public en tant que voirie et trottoir. Monsieur le Maire propose donc que le propriétaire cède gratuitement l'emprise de 49.63m² constituée de voirie et que la Commune achète l'emprise de 30.27m² utilisée en tant que trottoir pour un montant global de 45 euros/m², soit 1 362.15 euros.

Approuvé à l'unanimité

13/ Régularisation emprise RD 1212 – M. Sondaz

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n°3478 d'une contenance de 301 m² appartenant aux consorts SONDAZ. En effet, les réseaux eaux potables alimentant le lotissement du Cristal d'Arly traversent ladite parcelle. Pour cette parcelle située en zone constructible UC au PLU en vigueur, le prix convenu entre les parties est de 50 euros le m² soit un coût global de 15 050 euros.

Il est également convenu d'acquérir 11 m² de trottoir appartenant à M. Louis Sondaz, situé entre l'office de tourisme et la Table Savoyarde, au prix de 45 euros/m².

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Pierre BESSY à 20h45

14/ Convention organisation maîtrise d'ouvrage avec Syane pour travaux Aiguille du Midi / route de Bellevarde

Monsieur Jean-Paul Jaccaz présente le projet de convention avec le SYANE pour la coordination des travaux route de l'aiguille du midi – route de Bellevarde, notamment sur les réseaux secs, pour lesquels le SYANE est compétent.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT ARLY

Monsieur Pierre Bessy a été élu cet après-midi nouveau vice-président du syndicat en charge des plantes invasives et du boisement des berges. Il présente le syndicat. Il s'agit d'un organisme couvrant 26 communes, depuis Megève jusqu'à Faverges et de Beaufort à Albertville. Son président réélu est Philippe Garzon, élu d'Ugine. Le syndicat est financé par la Communauté de Communes pour ce qui concerne Praz. De nouvelles actions sont étudiées pour intervenir dans les écoles, mais aussi pour approfondir les connaissances sur les zones humides.

RUISSEAU DE POTTY

Jean-Paul Jaccaz signale le manque d'entretien du ruisseau, ce qui crée de nombreux embâcles potentiellement dangereux en cas de forts orages. Les services communaux vont aller constater l'ampleur du problème et définir un plan d'action.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 h 55.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 28 mai 2014 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 27 mai 2014.

Signé : Carine DUNAND, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code
Le Maire, Yann JACCAZ